

## Appel à candidatures doctorant

### PROGRAMME COMMUN DE MOBILITE RECHERCHE (PCMR)

#### Caractéristiques de l'appel

L'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Mauritanie ouvrent conjointement un appel à candidature pour des bourses de mobilité de recherche. Deux programmes sont ouverts : **Allocation doctorale, Séjour doctoral.**

**Allocation doctorale** : Elle s'adresse à des étudiants mauritaniens qui souhaitent réaliser une thèse, ou qui sont actuellement en première année de thèse. La thèse doit se réaliser entre un laboratoire de recherche mauritanien et français. Le doctorant bénéficiera d'une bourse de mobilité de **6 mois par an, pendant 3 ans, dans un laboratoire français et en cotutelle** (sous réserve de sa réinscription en thèse). La bourse comprend pour chaque séjour, les frais de transport international, d'hébergement, de subsistance, la couverture sociale et les frais d'inscription universitaires en France. **Les frais pédagogiques (i.e., frais de paillasse, frais relatifs à l'inscription à un colloque, frais de formation, ...) ne sont pas pris en charge.**

**Séjour doctoral** : Cette allocation s'adresse à des étudiants mauritaniens qui débutent un doctorat ou qui sont actuellement en doctorat en Mauritanie qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité de **4 mois maximum dans un laboratoire étranger (dans l'Union Européenne ou dans la sous-région)**. Cette bourse n'est pas cumulable avec l'allocation doctorale. **Les frais pédagogiques (i.e., frais de paillasse, frais relatifs à l'inscription à un colloque, frais de formation, ...) ne sont pas pris en charge.**

#### Engagement des candidats :

- *Le bénéficiaire d'une bourse du PCMR s'engage à ne pas cumuler cette bourse avec toute autre allocation pour la même période.*
- *Le bénéficiaire d'une bourse de mobilité du PCMR s'engage, à l'issue de son séjour, à fournir un rapport d'activité et à participer à un entretien.*
- *Le bénéficiaire s'engage à informer impérativement le comité de gestion du PCMR de toutes modifications de sa situation avant le départ et durant la mobilité.*

#### Annulation de la bourse :

- *L'attribution finale de la bourse est soumise au respect des critères d'éligibilité, par exemple : l'inscription en doctorat en Mauritanie et de certification DELF B2 pour les allocations et séjours doctoraux en France.*
- *Pour les allocations doctorales, le comité de gestion du PCMR se réserve le droit de requalifier ou d'annuler la bourse suivant les résultats et la qualité des travaux rendus, ou les motifs de la mobilité.*
- *Pour toutes les mobilités, le comité de gestion du PCMR se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler le séjour si la situation du bénéficiaire ne permet pas à la mission se dérouler dans des bonnes conditions.*

## Critères d'attribution et de sélection

Bourses attribuées dans le cadre de :

- Projets individuels de recherche s'inscrivant dans le cadre d'une cotutelle de thèse ou d'un séjour de recherche dans des laboratoires d'accueil reconnus ;
- Projets collectifs de recherche s'inscrivant dans le cadre d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche reconnu par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les critères principaux de sélection sont :

- L'excellence du curriculum vitae du candidat ;
- La qualité du projet de recherche et des laboratoires d'accueil mauritanien et étranger ;
- Pour la mobilité des doctorants la qualité de l'encadrement en Mauritanie et à l'étranger ;
- Les projets ayant un fort potentiel en termes de rayonnement scientifique ou/et de développement économique pour la Mauritanie ;
- À compétences égales, les candidatures féminines seront priorisées.

## Critères d'éligibilité

### **Allocation doctorale :**

- Age limite : 32 ans (au 31 décembre 2021), de nationalité mauritanienne ;
- Diplôme de master ou diplôme équivalent permettant l'inscription en doctorat ;
- Diplôme ou attestation provisoire du DELF B2 minimum ;
- Pour les étudiants non-inscrits en thèse, fournir une attestation d'engagement des directeurs de thèse mauritaniens et français pour la codirection de la thèse en cotutelle ;
- Pour les étudiants actuellement inscrits en première année de thèse en France, fournir la convention de cotutelle ;
- Constituer un dossier de candidature complet à la date de clôture de l'appel à candidature.

### **Séjour doctoral :**

- De nationalité mauritanienne ;
- Diplôme ou attestation provisoire du DELF B2 minimum pour la mobilité en France ;
- Pour les étudiants actuellement en doctorat, une attestation d'inscription en thèse pour l'année 2021-2022 en Mauritanie ;
- Constituer un dossier de candidature complet à la date de clôture de l'appel à candidature.

## Procédure

Les formulaires permettant de déposer sa candidature en ligne peuvent être téléchargés sur les sites de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (ANRSI) ([www.anrsi.mr](http://www.anrsi.mr)) et de l'Ambassade de France en Mauritanie ([www.ambafrance-mr.org](http://www.ambafrance-mr.org))

Pour déposer une candidature, sélectionnez l'URL qui correspond à votre demande puis insérez le dans votre navigateur web (ou cliquer sur le lien) :

- **Bourse doctorale :** <https://framaforms.org/allocation-doctorale-1606295048>

Séjour doctoral : <https://framaforms.org/sejour-doctoral-1642007157>

**Tout dossier non conforme aux recommandations et/ou incomplet sera rejeté.**

## Calendrier

**Date limite de dépôt des candidatures  
au lundi 31 mars 2022 minuit**

Une commission mixte et paritaire se réunira en mai 2022 pour sélectionner les candidats. Les résultats seront communiqués aux intéressés au plus tard à la fin du mois de mai 2022.

Les candidats retenus pour une bourse du gouvernement français **devront obligatoirement effectuer leur premier séjour au cours de l'année civile 2022** faute de quoi la bourse sera annulée.

Pour les **Allocations ou séjours doctoraux** : départ en mobilité au **1<sup>er</sup> septembre 2022**